

PROPOSITIONS POUR UNE JUSTICE ENVIRONNEMENTALE LOCALE

PROPOSITIONS DE NOTRE AFFAIRE À TOUS
POUR LES CANDIDAT·E·S AUX ÉLECTIONS
REGIONALES



NOTRE
AFFAIRE
À TOUS

POUR DES POLITIQUES REGIONALES SOCIO-ENVIRONNEMENTALES

Les régions ont à leur disposition de nombreux outils leur permettant d'être cheffes de file de la transition écologique. **Pour en savoir plus sur ces outils, [cliquez ici](#).**

En amont des élections régionales 2021, Notre Affaire à Tous revient sur les 8 grandes thématiques sur lesquelles la région peut et doit se mobiliser pour une transition écologique et sociale et formule 38 propositions à destination des futurs élu·e·s, représentant·e·s de nos territoires.

11 LA CONSERVATION ET LA SENSIBILISATION AUTOUR DE LA BIODIVERSITÉ

14 LA RÉSILIENCE DU TERRITOIRE À L'ÉCHELLE DE LA RÉGION

17 LA SANTÉ À L'ÉCHELLE RÉGIONALE

22 L'ÉDUCATION, LA FORMATION ET LA SENSIBILISATION AUX ENJEUX CLIMATIQUES

26 LA PARTICIPATION AU SEIN DE LA RÉGION

29 LA NÉCESSITÉ DE LA RECHERCHE SUR LA JUSTICE ENVIRONNEMENTALE À L'ÉCHELLE RÉGIONALE

31 LA VIE QUOTIDIENNE, ÉCONOMIQUE ET SOCIALE

34 LE CADRE DE VIE : LOGEMENT ET ALIMENTATION

THÉMATIQUES ET AXES D'INTERVENTION DES RÉGIONS

LA CONSERVATION ET LA SENSIBILISATION AUTOUR DE LA BIODIVERSITÉ

À l'échelle de la région, construire la stratégie de conservation de protection et de revalorisation de la biodiversité sur le territoire est primordial.

Pour cela, la région dispose de deux documents stratégiques que sont le Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET) et la stratégie biodiversité régionale. La planification et les stratégies concernant la préservation des continuités écologiques et des intérêts faunistiques et floristiques devront être ambitieuses et peuvent s'outiller de moyens encore peu usités, tels que les trames noires ou brunes. Le plus possible, l'objectif sera aussi d'élaborer des objectifs et des orientations opposables afin que la protection de la biodiversité s'impose aux aménageurs de toutes échelles.

Les liens entre acteur·rice·s du territoire doivent permettre d'élargir le prisme des enjeux liés à la conservation de la biodiversité. Par exemple, les enjeux de biodiversité pourront être intégrés au sein des plans locaux d'alimentation ou des questionnements sur la résilience alimentaire du territoire et de la mise en place de zones agricoles protégées.

De nombreux·ses acteur·rice·s, notamment associatifs, travaillent, par les sciences participatives ou d'autres procédés, à mettre en valeur la biodiversité sur les territoires. Il est essentiel de s'appuyer sur ce réseau déjà établi en l'identifiant correctement et en permettant un relai large du travail d'ores et déjà fourni.

Enfin, il est essentiel que tous les moyens de la région intègre les enjeux de biodiversité, comme les subventions, les mobilités etc. Les consultations citoyennes doivent aboutir en la matière à des prises de position de la région, permettant l'inscription des propositions à l'ordre du jour du Conseil régional, mais aussi la mise en place de budgets participatifs fléchés.

NOS PROPOSITIONS



- Assurer des révisions ambitieuses de la stratégie régionale de la biodiversité ;
- Par l'outil du SRADDET, conforter les trames vertes et bleues établies et de les développer tant que possible, ainsi que les trames noires et brunes.

THÉMATIQUES ET AXES D'INTERVENTION DES RÉGIONS

LA RÉSILIENCE DU TERRITOIRE À L'ÉCHELLE DE LA RÉGION

La région est un échelon particulièrement pertinent pour penser la résilience du territoire. En effet, les circuits alimentaires et économiques doivent être suffisants pour atteindre une forme d'indépendance du territoire qui lui permet de penser son avenir sans dépendre de facteurs extérieurs.

Le facteur risque, socle de la construction de la résilience, n'est pas identifié par les élu·e·s régionaux·ales directement, mais les plans de gestion des risques peuvent être élaborés notamment à ces échelles ou à l'échelle des bassins, permettant ainsi d'avoir une cohérence entre cette construction et l'évaluation des risques.

Ainsi, il est possible d'allier diagnostic des risques et corridors écologiques afin de construire des solutions basées sur la nature face au risque.

La région peut aussi s'armer afin de documenter et d'alimenter les citoyen·ne·s en informations sur le risque lié au territoire. Il en va même de son devoir afin que la construction de la résilience du territoire soit un projet partagé.

Bien que le risque soit principalement une compétence étatique attribuée aux préfetures, il est essentiel que la région s'y investisse et innove dans les outils à sa disposition pour bâtir cette résilience.

NOS PROPOSITIONS



- Etablir une stratégie sur la résilience de la région ou intégrer celle-ci au SRADDET en lui dédiant une partie complète ; cette stratégie doit se baser avant tout sur un diagnostic complet et donc partagé du territoire avec une pleine intégration du risque et des populations les plus exposées ;
- Imaginer des outils innovants permettant une réelle prise en main du futur de la région : par exemple à travers un Observatoire des effets du changement climatique et des différentes vulnérabilités qui en découlent.

THÉMATIQUES ET AXES D'INTERVENTION DES RÉGIONS

LA SANTÉ À L'ÉCHELLE RÉGIONLAE

Les risques sanitaires et climatiques sont traités par l'État de manière centralisée. Si un cadre réglementaire ou des instruments incitatifs sont nécessaires au niveau national, un traitement territorialisé de ces enjeux devrait être davantage considéré, en favorisant notamment les initiatives locales et en renforçant le rôle des régions et des communes (EPCI).

Toutes les régions françaises sont dotées d'Observatoires régionaux de la santé (ORS). Ce sont des associations à but non lucratif qui mènent notamment des études épidémiologiques sur des pathologies et des facteurs de risques et qui produisent des indicateurs de suivi de la santé tenant compte des particularités des territoires. S'appuyant sur l'exemple de la région Nouvelle-Aquitaine, nous proposons que de telles structures prennent en compte la santé environnementale et que des observatoires régionaux de la santé environnementale soient déployés sur les territoires.

Les atteintes faites à l'environnement et leurs effets sur la santé humaine doivent être connus de toutes et tous. Pourtant, il existe encore de grandes inégalités d'accès à l'information citoyenne concernant la santé environnementale. Des outils permettant d'améliorer l'accès à l'information doivent se généraliser pour assurer ce droit à l'information environnementale.

Enfin, la démarche d'évaluation d'impact sur la santé (EIS) doit être généralisée afin de mettre en place la santé comme boussole des politiques publiques. Ces études doivent permettre de lutter, en amont, contre de potentielles injustices et inégalités environnementales de santé.

NOS PROPOSITIONS



- Créer des Observatoires régionaux de la santé environnementale pour le renforcement de la recherche sur les causes environnementales des menaces sanitaires ;
- Former aux liens entre santé, changement climatique et inégalités et la proposition de formations à ces enjeux ;
- Identifier les points noirs environnementaux et les multi-expositions environnementales des populations au sein des régions, croisée avec une superposition des données socio-économiques.

THÉMATIQUES ET AXES D'INTERVENTION DES RÉGIONS

L'ÉDUCATION, LA FORMATION ET LA SENSIBILISATION AUX ENJEUX CLIMATIQUES

Face aux enjeux climatiques conséquents auxquels nous faisons face, il est indispensable d'informer dès le plus jeune âge sur ces problématiques afin d'en faciliter la compréhension, et de fournir aux élèves une éducation à l'environnement tout au long de leur formation.

L'éducation à l'environnement est structurée à l'échelle régionale autour d'une convention régionale pour une éducation à l'environnement et au développement durable (CREEDD). Cet espace de concertation régional vise à bâtir une politique partenariale pour promouvoir et généraliser l'éducation à l'environnement à tous les publics et tous les territoires de la région.

De plus, la région dispose de compétences exclusives concernant les lycées et la formation professionnelle. L'éducation à l'environnement et au développement durable fait partie intégrante des programmes scolaires depuis l'école primaire jusqu'à la fin du secondaire depuis 2013 (article L312-19 du Code de l'éducation). Son enseignement peut néanmoins être approfondi de plusieurs manières afin de faciliter la compréhension des enjeux liés aux changements climatiques dès le plus jeune âge et de faciliter la formation aux métiers en lien avec la transition écologique et sociale nécessaire.

Favoriser les partenariats et la co-construction des projets entre les associations et les partenaires publics (comme LA GRAINE) permettrait également de pallier l'apparition croissante d'appels d'offres dans le domaine de l'éducation à l'environnement aux différents niveaux de territoires de la région, qui met en danger les associations proposant cette activité depuis de nombreuses années.

NOS PROPOSITIONS



- Favoriser l'accès à l'apprentissage et à la formation professionnelle dans les filières en lien avec la transition écologique et solidaire, notamment en intégrant l'éducation et la sensibilisation aux enjeux climatiques dans la programmation des actions de formation ;
- Développer des outils et structures à visée informative à destination du grand public telles que les Observatoire régionaux de l'éducation à l'environnement (OREEDD).

THÉMATIQUES ET AXES D'INTERVENTION DES RÉGIONS

LA PARTICIPATION AU SEIN DE LA RÉGION

Dans le cadre des procédures de participation autour des plans, programmes ou stratégies régionaux, la publicité ainsi que la participation s'organisent sur un territoire particulièrement large, dont les citoyen·ne·s se sentent souvent déconnecté·e·s.

Il est donc essentiel d'organiser une publicité suffisante autour des documents tels que le SRADDET, qui définit les trames vertes et bleues, ou encore la stratégie régionale de la biodiversité afin que les habitant·e·s de la région puissent s'exprimer sur ces documents en toute connaissance de cause.

Ces documents sont complexes : il est donc important que la région agisse et communique avec pédagogie autour de ceux-ci pour permettre aux citoyen·ne·s de s'en saisir. En effet, souvent massifs et techniques, les dossiers sont mal compris et peu attrayants.

La démocratie dans les régions vit aussi en dehors des processus encadrés et institutionnels de participation et d'information du public. Ainsi, des procédés permettant de recueillir les avis et les remarques citoyennes peuvent être mis en place. Des forums dématérialisés, mais aussi de vastes campagnes de concertation autour de problématiques générales telles que les transports ou les risques sur le territoire peuvent être mises en place. Pour être réellement efficace, cette participation forte et libre du public doit aboutir à des prises de décisions et à une concrétisation politique. Ainsi, le forum prévu par la région Occitanie permet notamment, si un sujet, une proposition, une revendication ou une pétition émerge par l'intérêt que lui porte les citoyen·ne·s, de l'inscrire à l'ordre du jour du Conseil régional, permettant donc une concrétisation de la participation.

NOS PROPOSITIONS



- Généraliser la participation citoyenne afin que celle-ci touche des publics divers et que les personnes les moins aisées aient aussi accès au processus décisionnel ;
- Mettre en place des budgets participatifs ;
- Mettre en place des conventions citoyennes, COP ou autre forme de réunions citoyennes dans chaque région pour mobiliser les citoyen·ne·s autour des enjeux liés directement à l'environnement, au climat et à la résilience du territoire.

THÉMATIQUES ET AXES D'INTERVENTION DES RÉGIONS

LA NÉCESSITÉ DE LA RECHERCHE SUR LA JUSTICE ENVIRONNEMENTALE À L'ÉCHELLE RÉGIONALE

Les recherches liées à la transition environnementale permettent d'acquérir des connaissances devant orienter les politiques publiques au niveau régional.

Ainsi, leur financement doit permettre de mettre en lumière les causes des inégalités climatiques, d'identifier les populations impactées et de développer les moyens devant être mis en œuvre pour y pallier. Les politiques doivent avoir pour ambition de toucher tou·te·s les citoyen·ne·s du territoire, et de favoriser leur bien-être. Les problématiques d'inégalités climatiques doivent être mises au cœur du débat afin que chacun·e des citoyen·ne·s puisse bénéficier au mieux du produit de ces recherches.

La recherche environnementale doit également permettre aux régions d'anticiper les risques liés aux changements climatiques, et d'en protéger les populations afin de favoriser la résilience (cf. partie Résilience des territoires). Dans cette optique, la région peut financer des groupes d'expert·e·s scientifiques afin de mener des missions d'expertise relatives au changement climatique, sur le modèle de l'association Acclimaterra en Nouvelle-Aquitaine.

La recherche peut donc être entreprise à l'échelle des collectivités et réunir les citoyen·ne·s en groupe de travail sur la justice environnementale (cf. partie Participation). Pour ce faire, les citoyen·ne·s doivent pouvoir avoir aisément accès au produit de la recherche.

NOS PROPOSITIONS



- Mettre le financement de la recherche environnementale et des inégalités climatiques au cœur des stratégies régionales pour l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation (SRESI) ;
- Rendre obligatoire la documentation des impacts socio-économiques des changements climatiques sur les différents territoires, sur les secteurs d'activités et sur les populations les plus vulnérables ; et donc d'étudier les impacts du changement climatique sur les droits fondamentaux à l'échelle locale : par la mise en place d'équipes de travail dans chaque région.

THÉMATIQUES ET AXES D'INTERVENTION DES RÉGIONS

LA VIE QUOTIDIENNE ÉCONOMIQUE ET SOCIALE

Les impacts environnementaux sur les personnes et les inégalités face à ces impacts sont aujourd'hui peu étudiés et mesurés. Or, ils sont bien présents dans la vie quotidienne des habitant·e·s qui subissent les atteintes à l'environnement et les violations de leurs droits fondamentaux qui en découlent. La connaissance de ces questions est essentielle pour pouvoir répondre aux besoins des habitant·e·s à travers les politiques publiques. Il paraît donc essentiel de développer les recherches et les évaluations sur ces questions, notamment par la création, en lien avec d'autres acteur·rice·s régionaux·ales si nécessaire, d'Observatoires régionaux dédiés.

La région dispose de nombreux outils, notamment de définition de stratégies, qui ont un impact sur la vie quotidienne et sociale des personnes. Il est essentiel d'élaborer ces stratégies et plans en y incluant les problématiques des impacts et inégalités environnementales. Surtout, ces outils ne doivent pas être pensés de façon séparée les uns des autres et sans aucun lien entre eux. Il est incontournable de les mettre en cohérence et de coordonner, par exemple, le Schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation (SRDEII), le Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET), le Plan régional de prévention et de gestion des déchets (PRPGD) et le Contrat de plan régional de développement des formations et de l'orientation professionnelles (CPRDFOP).

Enfin, la région doit penser et agir de façon innovante en intégrant ses différentes compétences dans une vision plus globale, mettant en relation les différents secteurs et volets d'action afin de proposer une politique et une action régionale structurelle, comme a pu le faire la région Ile-de-France en adoptant un "Plan régional pour l'alimentation durable, locale et solidaire".

NOS PROPOSITIONS



- Mettre en cohérence et coordonner les différents outils comme le SRADDET, le SRDEII, le PRPGD et le CPRDFOP en y intégrant le recensement des inégalités ;
- Intégrer les questions des impacts environnementaux et des inégalités environnementales dans les outils stratégiques élaborés par la région, en particulier sur la prévention et la gestion des déchets, l'économie circulaire ;
- Créer des Observatoires régionaux des impacts et des inégalités environnementales.

THÉMATIQUES ET AXES D'INTERVENTION DES RÉGIONS

LE CADRE DE VIE : LOGEMENT ET ALIMENTATION

De par ses compétences, la région peut agir notamment en faveur d'un meilleur habitat pour toutes et tous, une alimentation durable et de qualité ainsi qu'un meilleur accès aux aménités environnementales.

Améliorer la qualité de l'habitat à travers la rénovation énergétique est notamment un enjeu prioritaire de la région Normandie, qu'elle pointe dans son dernier Plan régional santé-environnement (PRSE). Elle y soulève le risque sanitaire des logements délabrés et indécents ainsi que la nécessité de l'habitat sain.

Face à la précarité énergétique et pour tendre progressivement vers l'efficacité énergétique, l'information sur les aides et outils disponibles en matière de rénovation par région doit être significativement améliorée et être communiquée numériquement par le Service public de la performance énergétique de l'habitat (SPPEH) et par les services de la région.

D'autre part, les régions peuvent agir pour une meilleure et plus juste alimentation ainsi que pour le développement d'une agriculture durable et de l'agroécologie, par exemple, par le biais de la restauration collective. Encourager et mettre en œuvre des mesures pour une alimentation biologique à l'échelle régionale aura des bienfaits à la fois pour la santé humaine et pour la biodiversité.

NOS PROPOSITIONS



- Cibler les aides à la rénovation en fonction des revenus des ménages. Les ménages les plus modestes doivent être aidés en priorité ;
- L'instauration d'une option végétarienne quotidienne dans les restaurants collectifs sous la responsabilité des régions d'ici 2023.